

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE BOISSY L'AILLERIE**

<p>DATE DE CONVOCATION 21.06.2024</p>	<p>L'an deux mille vingt-quatre Le 27 juin à 19 heures, Les membres légalement convoqués, se sont réunis à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur GUIARD,</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE 21.06.2024</p>	<p><u>Etaient présents</u> :</p> <p>M. DELTRUC, Mme CHARPENTIER, M. DUBRAY, M. VAUTIER, Mme SANSONE M. BAVIERE, M. BESSIERE, Mme PLUZANSKI, Mme MAES, M. WISNIEWSKI Mme TOUGNE CABES</p>
<p>NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE 19 PRESENTS 12 VOTANTS 14</p>	<p>Formant la majorité du conseil en exercice.</p> <p><u>Absents excusés</u> :</p> <p>Mme DELTRUC, Mme AUFFRET, Mme VAN DER BEKEN, M. BLIN, M. CARON, M. COPIER</p> <p><u>Absente non excusée</u> :</p> <p>Mme DE PUERTAS JOSEPH</p> <p><u>Pouvoirs</u> :</p> <p>Mme DELTRUC à M. DELTRUC Mme AUFFRET à Mme SANSONE</p> <p><u>SECRETAIRE</u> :</p> <p>Mme MAES a été élue secrétaire de séance</p>
<p>Délibération N° 03/24</p> <p><u>Objet</u> :</p> <p style="text-align: center;">Augmentation des tarifs de la cantine scolaire, des PAI, de l'étude et des repas enseignants/personnels</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le prix actuel de la cantine scolaire est de 4,00 euros depuis le 1^{er} mars 2010. Il n'a donc pas été augmenté depuis 14 années.</p> <p>Il rappelle également que le prix actuel du repas cantine adulte pour les enseignants et/ou le personnel est de 3,80 euros depuis le 28 novembre 2018. Il propose de fixer un nouveau tarif à 4,50 euros pour les repas enfants et les repas adultes.</p> <p>Pour l'étude, le prix actuel est de 2,40 euros depuis le 22 juin 2004. Il n'y a donc pas eu d'augmentation depuis 20 ans. Monsieur le Maire propose de fixer le tarif à 3,00 euros.</p> <p>Concernant les PAI (Projet d'Accueil Individualisé), le tarif pour la surveillance des enfants qui ont des problèmes d'allergie et qui amènent leurs paniers repas à la cantine est actuellement de 1,60 euros depuis le 9 octobre 2019. Il est proposé de le fixer à 2,00 euros.</p> <p>Le conseil municipal après débat et à l'UNANIMITÉ :</p> <p>APPROUVE, les nouveaux tarifs suivants, à partir du 1^{er} septembre 2024 :</p> <ul style="list-style-type: none">- Cantine scolaire : 4,50 €- Repas adulte enseignants/personnels : 4,50 €- PAI : 2,00 €- Étude : 3,00 € <p>Délibéré les jour mois et an que dessus, Fait à BOISSY L'AILLERIE, le 01/07/2024</p> <p style="text-align: center;"><u>Le Maire</u> : M. GUIARD</p>